

## **ALERTE AU DÉMARCHAGE ABUSIF**

Suite à une recrudescence sur le Gard de démarchages abusifs en rapport avec la réglementation (registre public d'accessibilité, hygiène, allergènes...), la CCI Gard appelle les établissements recevant du public (ERP) à la plus grande vigilance. En effet, ces sociétés qui démarchent en direct les entreprises, indiquent qu'elles agissent pour le compte de l'administration et qu'elles peuvent régulariser leur situation, sans quoi des amendes ou des sanctions pénales leur seront appliquées !

Si vous êtes victime de ce type de démarchage, soyez particulièrement prudents.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre CCI au 04 66 87 98 79.

Par ailleurs, nous vous invitons à prendre connaissance de la conduite à tenir dans le cadre de faits relevant de démarchage abusif :

[Démarchage abusif : Quelle conduite tenir ?](#)

